



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Modernisation-des-dispositions-anti-briseurs-de-greve-Quebec-solidaire-denonce>

**Modernisation des
dispositions anti-briseurs de
grève - Québec solidaire
dénonce le refus du
gouvernement de se mouiller**

Date de mise en ligne : mardi 1er février 2011

- Communiqués -

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

QUÉBEC, le 1er février, 2011. Québec solidaire dénonce le refus du gouvernement de se mouiller dans le conflit entre Quebecor et les employés-ées en lock-out du Journal de Montréal.

« L'absence aujourd'hui de la ministre du Travail des travaux de la Commission Économie et travail envoie un message déplorable aux travailleurs-euses qui s'attendaient à ce que le gouvernement traite avec sérieux de la question de la violation de l'esprit des dispositions anti-briseurs de grève du Code du travail. Le gouvernement fuit ses responsabilités dans ce conflit qui s'éternise et qui a des conséquences néfastes sur des familles », a déclaré Amir Khadir, député de Mercier

D'après le Code du travail, un employé doit se trouver physiquement sur les lieux d'une entreprise en conflit de travail pour être considéré comme un briseur de grève. Or, cette règle perd beaucoup de son sens dans le monde du travail d'aujourd'hui, où bien des tâches peuvent s'effectuer à distance avec l'aide des technologies de l'information. M. Khadir appuie d'ailleurs le projet de loi no 399 déposé par le député de Beauharnois et qui vise à adapter le Code du travail à cette nouvelle réalité en empêchant un employeur de contourner sans vergogne l'esprit de la loi, comme le fait présentement Quebecor.

Rappelons que le député de Mercier est à l'origine d'une motion ayant pavé la voie à ce mandat d'initiative de la Commission. En effet, le 22 septembre 2010, M. Khadir a présenté, conjointement avec la ministre du Travail, le Chef du deuxième groupe d'opposition, le député de Beauharnois et le député des Chutes-de-la-Chaudière la motion suivante :

« Dans la perspective d'avoir un Code du travail qui reflète les nouvelles réalités du monde du travail, que l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec d'étudier la possibilité de moderniser le Code du travail, particulièrement en ce qui concerne les dispositions anti-briseurs de grève, afin notamment de tenir compte de l'impact des nouvelles technologies. »

Les bureaux du Journal de Montréal sont situés dans la circonscription de Mercier, que représente M. Khadir. Cela n'a pas empêché ses collègues de la commission sur le travail de refuser leur consentement à ce qu'il puisse prendre la parole aujourd'hui. « Une situation déplorable », pense Françoise David, présidente de Québec solidaire.